

Maîtrise d'oeuvre
AMENA-Etudes
PLURALITÉS

Arrêtée le

Approuvée le

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune 1/7500e

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Número	Localisation	Parcelle	m²	Objet	Bénéficiaire
1	LA GRESE	D.1119	750	Extension Station d'égout	Commune
2	LA GRESE	D.711	1700	Espace public	Commune
3	BOURG	D.273 274 275 276 1091 1100 1101	320	Création de voirie	Commune
4	BOURG	D. 317 322	180	Accès voirie	Commune
5	BOURG	D.885	460	Accès voirie	Commune
6	BOURG	D.1243	180	Accès voirie	Commune
7	CONTARD	C.9	770	Création de voirie	Commune
8	TRINQUE TEULE	C.63	960	Création de voirie	Commune
9	TRINQUE TEULE	B.53 54	900	Création de voirie	Commune
10	CIMETIERE	D.1214 1215	20000	Equipeement public	Commune
11	CIMETIERE	D.13	1186	Accès voirie	Commune
12	CIMETIERE	D.524 525	100	Accès voirie	Commune
13	SAINT-AIGNAN	D.507	150	Accès voirie	Commune
14	SAINT-AIGNAN	D.502	150	Accès voirie	Commune
15	SAINT-AIGNAN	D.500	150	Accès voirie	Commune
16	BAYLE	B.136	1600	Accès château d'eau	Commune

LISTE DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE

N° du plan	Localisation	Parcelles	Désignation	Prescriptions	
1	BOURG	D.172	Eglise Saint-Jacques	Soumis à permis de démolir au titre de l'article R421-28 du code de l'urbanisme	
2	BOURG	D.92	Halle		
3	BOURG	D.197	Château		
4	BOURG	D.129 214 215 823 849	Couverts de la place		
5	L'ABBAYE	D.899	Abbaye		
6	SAINT-JEAN	C.1020	Fontaine		
7	GENDRES	B.451	Calvaire		
8	CASTIL	B.1386	Pigeonnier		
9	BARTHE CANUDE	B.1311	Calvaire		
10	PESCAY	ZB.18	Pigeonnier		
11	BOUROULLANT	D.545	Pigeonnier		
12	MURATS	B.624	Pigeonnier		
13	AL RESEGUIERE	A.1368	Puits		
14	BOURG	D.203	Pigeonnier		
15	SAINT-CASSIAN	A.1156	Ferme		
16	BOURG	D.305	Calvaire		
17	BOURG		Enceinte médiéval		Soumis à l'article R.111-4 du code de l'Urbanisme
18	BOURG		Château fort		

LISTE DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

N° du plan	Localisation	Parcelle
1	SAINT-CASSIAN	A.1155 A.1156
2	BRETOUS	A.1050
3	AL RESEGUIERE	A.754
4	PETIGNOTS	A.908
5	PETIGNOTS	A.908
6	BOUROULLANT	D.542
7	BORDENEUVE	B.37
8	CUTORS	B.196
9	DOURDILLES	B.1364
10	LAMBON	C.480
11	CARRETOU	C.18
12	PLAINE DE SAINT-JEAN	D.654
13	PESCAY	ZB.17
14	PLAINE DE VILLENEUVE	ZB.8

ZONES DU PLU

- UA : bourg ancien
- UB : zone d'extension naturelle du bourg
- UC : zone d'habitat pavillonnaire
- UE : zone destinée à l'accueil d'activités industrielles, artisanales ou commerciales
- 1AUa : secteur destiné à accueillir de l'habitat dont la typologie est proche de la zone UB
- 1AUb : secteur destiné à accueillir de l'habitat dont la typologie est proche de la zone UC
- 1AUc : secteur destiné à accueillir des activités industrielles, artisanales et commerciales
- 2AU : zone à urbaniser future, insuffisamment ou non desservie par des équipements
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nh : secteur à caractère naturel destiné à conforter les hameaux identifiés

PRESCRIPTIONS

- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement Réserve (se reporter à la liste ci-dessous)
- Élément de Paysage à préserver, soumis à autorisation de défricher
- PPRI du Bassin de la Garonne (approuvé le 06/11/2000)
- ★ Éléments de patrimoine à préserver (se reporter à la liste ci-dessous)
- ▲ Point de vue à préserver
- △ Bâtiment susceptible de changer de destination (se reporter à la liste ci-dessous)

